



PROJET INNOVANT 2007- 2008

NOTE DE FIN D'ANNEE

Établissement : Collège Roger Ruel	Les Sagnes 43140 Saint-Didier en Velay
Titre du projet : Dispositif d'aide aux élèves dyslexiques et en grandes difficultés scolaires	
Nom du coordonnateur : Sandrine Roche	Fonction ou discipline : Professeure de Lettres

1. De l'émergence du projet à son aboutissement

- A partir de quel état des lieux ce projet a – t – il émergé?

Des élèves diagnostiqués dyslexiques arrivaient au collège et nous ne parvenions pas, individuellement, à les aider en raison d'une méconnaissance de la dyslexie. De plus, nous avions du mal à venir en aide aux élèves en très grande difficulté.

- Les objectifs initiaux n'ont pas été modifiés
- Les effets obtenus

OBJECTIFS DU PROJET	EFFETS OBTENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Redonner confiance et estime à ces élèves. - Faciliter les apprentissages tout en respectant les points du programme. - Rester ambitieux : nous gardons les mêmes objectifs avec ces élèves. - Sensibiliser tous les élèves à la différence et au handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'épanouissement des élèves. - Des progrès de la part de ces élèves. - Une meilleure intégration de ces élèves et de la solidarité de la part de l'ensemble de la classe.

2. Les acteurs et la mise en œuvre du projet

- Constitution de l'équipe qui a conduit le projet

PROFESSEURS	AUTRES PERSONNELS	INTERVENANTS EXTÉRIEURS
Les professeurs des deux classes de 6 ^{ème} et de la classe de 5 ^{ème} où prend place ce dispositif.	AED	Les orthophonistes
	L'infirmière scolaire	Les ergothérapeutes
	Le médecin scolaire	

- Les élèves impliqués dans le projet

Structure (niveau de classe, groupe, ateliers ...)	Nombre
6 ^{ème} : 2 classes : une pour les élèves dyslexiques ou « dys » : une pour les élèves en difficulté	27
5 ^{ème} : 1 classe pour les élèves dyslexiques	27
Groupes pris en charge par une Aed	25
	De 1 à 9 élèves

- Les actions effectivement réalisées

Type d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien individualisé ou en petit groupe avec une Aed - Des PPRE - Les photocopies des cours en Arial 14 - Les cours projetés le plus souvent possible avec un vidéoprojecteur. - Dictaphones en Anglais. - Harmonisation entre les matières de l'organisation du cahier. - Etude du soir. - Possibilité d'aller chez l'orthophoniste pendant les heures de permanence.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Les aménagements pédagogiques des professeurs sont systématiques. - Le soutien est systématique en fonction des besoins de l'élève.
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> - dans emploi du temps élèves : soutien / PPRE entre 1 et 3 heure(s) - hors emploi du temps élèves (atelier, club...) : sport, chorale, théâtre

Utilisations de méthodes ou d'outils pédagogiques inédits :

- Les cours de Français, systématiquement projetés à l'aide d'un vidéoprojecteur en classe et une trace écrite sur photocopies en couleurs (roses pour le cours, bleues pour les exercices avec des logos spécifiques). L'utilisation du tableau a disparu.
- Un atelier d'orthographe, avec les mêmes modalités que celles du cours de Français classique : 1heure par semaine.
- Les cours en Anglais enregistrés sur dictaphone et vocabulaire à retenir ciblé pour les élèves les plus en difficulté.
- Un élève dysgraphique et dyslexique utilise un ordinateur en classe (cf dossier MDPH).

Dispositifs spécifiques d'aide individualisée, d'évaluation, d'intégration d'élèves à besoins éducatifs particuliers :

- Aide individualisée par une Aed.
- Evaluation adaptée du point de vue de l'orthographe pour les élèves dyslexiques (dictée à trous/ex.)

Modalités de travail en équipe pluridisciplinaire ou pluricatégorielle :

- Entretiens très réguliers entre les professeurs pour noter les difficultés et les progrès de chaque élève.
- En 5^{ème}, écriture d'un roman sur le moyen âge en pluridisciplinarité : Français, Histoire, Musique, Arts Plastiques...

Partenariat avec d'autres acteurs ou d'autres structures :

- Liens avec les orthophonistes et les ergothérapeutes.

3. Analyse et perspective

- **Quels sont les éléments facilitateurs du projet ?**
 - Les parents et les élèves nous soutiennent dans notre projet.
- **Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?**
 - Nous sommes confrontés à plusieurs types de handicaps : dyslexie, dyspraxie, dysgraphie, dysphasie, dysorthographe... En 6^{ème}, dans la même classe, nous avons 9 élèves sur 27 atteints de l'un de ces handicaps. Cela est très lourd à gérer, trop lourd !
 - L'an dernier, nous avons un atelier lecture, en cours de Français, qu'il a fallu abandonner en raison d'une restriction horaire hebdomadaire.
 - Ces élèves demandent plus de temps et de disponibilité. Malheureusement, avec 27 élèves par classe nous ne pouvons pas toujours leur accorder ce temps et cette disponibilité.
 - Trop d'élèves sont susceptibles d'entrer dans ce dispositif.
 - Malheureusement, des élèves sont en trop grande difficulté pour que ce dispositif suffise.
 - Si nous dressons un bilan comparatif des deux dernières années scolaires, l'année 2007-2008 est décevante par rapport à l'année 2006-2007. En effet, nous n'avons pas travaillé dans les mêmes conditions.

Bilan des classes de 6^{ème} DYS pour les deux dernières années :

Année scolaire 2006-2007 pour la classe de 6ème	Année scolaire 2007-2008 pour la classe de 6ème
23 élèves dans la classe « Dys »	27 élèves dans la classe « Dys »
5 élèves dyslexiques dont 1 dyspraxique et dysgraphique	8 élèves dyslexiques et un élève dysphasique donc 9 « dys » dans la classe !
Il y avait une tête de classe efficace, des élèves calmes, attentifs mais dynamiques. Aucun élève n'aurait pu dépendre de SEGPA.	Il y a bien une tête de classe. Cependant, trop d'élèves perturbateurs sont présents (près de la moitié de la classe : 6 admonestations, 3 commissions d'éducation avant Noël) ! Le temps et l'énergie passés à faire de la discipline ne sont pas passés à venir en aide aux élèves DYS ! 2 élèves sont en très grandes difficultés avec orientation conseillée en SEGPA.
Aucun élève DYS n'avait d'options sportives au sein du collège.	Des élèves DYS demandaient à intégrer à la fois la classe à pédagogie aménagée et les options sportives. C'est ainsi qu'a été créée cette classe alliant DYS et « sportifs » avec un fort déséquilibre : 20 garçons (dont les 9 DYS) et 7 filles ! et peu d'heures libres pour le soutien.

- L'an prochain, il faudra être très vigilant lors de la formation des classes : dans la classe DYS, il ne faut intégrer que des élèves calmes, attentifs et motivés. Une réunion est d'ailleurs prévue avec les professeurs des écoles pour faciliter la répartition des futurs élèves. Mais un autre problème apparaît lors de cette réunion : aucun élève en primaire n'a un bilan complet : des élèves prennent des cours chez un orthophoniste mais on ignore s'ils sont dyslexiques ou pas ! Comment dans ces conditions pourra-t-on créer une nouvelle classe DYS ?
- Si les élèves DYS sont autorisés à prendre une option sportive, il est impensable de réunir à nouveau les sportifs et les DYS dans une même classe !
- La classe de 6^{ème} des élèves en difficultés, quant à elle, a finalement bien fonctionné cette année : les 2 élèves les plus en difficultés ne sont pas dans cette classe mais en 6^{ème} DYS ; la répartition filles-garçons est judicieuse ; les élèves sont plutôt attentifs.
- L'an prochain, nous veillerons à former des classes à hétérogénéité maîtrisée et nous tiendrons compte de la personnalité des élèves pour que tous puissent travailler dans les meilleures conditions.

-Une limite dans le choix des options devra permettre à tous les élèves de disposer de deux heures minimum de soutien hebdomadaires en cas de besoin.

Bilan de la classe DYS sur deux ans : suivi des élèves de la 6^{ème} à la 5^{ème}

Année scolaire 2006-2007 pour la classe de 6 ^{ème}	Année scolaire 2007-2008 pour la classe de 5 ^{ème}
5 élèves DYS + 1 diagnostiqué durant l'année qui redouble, cette année, sa 6 ^{ème}	6 élèves DYS (un élève n'a pas fait connaître sa dyslexie dans son dossier d'entrée en 6 ^{ème} et n'appartenait donc pas à la 6 ^{ème} DYS)
Les 5 bénéficiaient d'une pédagogie adaptée.	En fin de 6 ^{ème} , il a été décidé avec l'accord de la famille qu'un des 5 dyslexiques n'auraient plus d'adaptations particulières tout en restant au sein de la classe aménagée. En Français, cet élève a toujours des difficultés de compréhension mais a beaucoup progressé en langue.
Ces 5 élèves avaient de lourdes difficultés en Français.	<ul style="list-style-type: none"> - Un a progressé en Langue mais pas en compréhension de textes. - Un a progressé en Langue et en compréhension. - Un autre atteint d'une lourde dyslexie est désormais capable, à force d'efforts énormes de sa part, d'avoir d'excellentes notes en orthographe sur des exercices à trous. - Un autre, conscient des efforts et des encouragements de ses professeurs, travaille de façon irrégulière. Sans aucun aménagement, il aurait abandonné tout effort. - Un élève est malheureusement en échec. Il est dyslexique, dyspraxique, dysgraphique et a des troubles de l'attention. Ce sont ces derniers troubles qui le placent en échec : nous n'avons pas les moyens de contourner les troubles de l'attention. - Enfin, l'élève qui a intégré la classe en 5^{ème}, très désinvolte de nature, est sûrement celui qui tire le moins de bénéfices des aménagements. Il n'a pas connu la rigueur des aménagements dès la 6^{ème} et a du mal à s'y adapter. Il considère comme une fatalité son handicap.
Ces 5 élèves sont aussi en difficultés en Anglais. Mais la pédagogie adaptée du professeur ainsi que l'utilisation des dictaphones leur ont permis de maintenir le cap.	Ces élèves se sont découragés. L'anglais est la matière où ils ont le plus de difficultés.

➤ Quels sont les points forts du projet que vous avez mis en place ?

- Nous accueillons des élèves relevant d'un handicap et essayons de leur donner le meilleur enseignement possible compte-tenu de leur handicap.
- Nous souhaitons donner les mêmes chances de réussir à tous les élèves.
- Nous tentons de redonner les bases d'enseignement c'est-à-dire que nous nous appuyons sur le socle commun pour faire progresser tous les élèves.

➤ Sur quels indicateurs pouvez-vous vous appuyer pour mesurer le degré de réussite du projet ?

- L'équipe s'appuie sur les progrès scolaires et l'épanouissement des élèves.
- Elle compare également le dispositif mis en place en 2006-2007 avec celui de 2007-2008.
- Les indicateurs retenus :
 - les bulletins scolaires : évolution des notes et appréciations
 - l'emploi du temps des élèves.
 - la composition des classes.
 - Des parents d'enfants DYS ou non DYS demandent que leur prochain enfant intègre cette classe et s'inquiètent de la poursuite en 4^{ème}.
 - Des élèves progressent.
 - Ils sont bien intégrés et semblent s'épanouir.
- Mêmes ceux qui ne progressent pas de façon significative savent que leur handicap est pris en compte.
- Orientation post 6^{ème} et post 5^{ème}
- Note de vie scolaire

➤ Quels sont les impacts du projet sur l'établissement ?

- Notre projet inclus dans le projet d'établissement commence à être connu et nous avons de plus en plus de demandes de parents qui souhaitent que leur enfant intègre ce dispositif.

➤ Quelles pratiques avez-vous mises en place que vous souhaiteriez soit approfondir dans les années à venir, soit partager avec des collègues d'autres établissements, voire enrichir d'apports théoriques ?

- Nous souhaitons maintenir les pratiques mises en place car au final, le bilan est globalement positif pour les élèves que l'on suit depuis deux ans. Cependant, il est très clair que les élèves qui progressent sont ceux qui sont le plus motivés ! Il n'y a pas de miracles ! Le dispositif permet donc aux élèves en difficultés et motivés de reprendre confiance en eux, de se réconcilier avec le système scolaire et de réussir leur parcours.

- Mais la motivation ne suffit pas. Le dispositif est efficace pour :
 - les élèves qui sont en difficultés en raison d'un trouble DYS.
 - les élèves qui n'ont pas complètement perdu pied dans le système scolaire.
- Nous ne parvenons pas à faire progresser significativement des élèves qui devaient être orientés en SEGPA. Or certains parents, à qui on a conseillé en CM2 la SEGPA pour leur enfant, attendent beaucoup et attendent trop de notre dispositif.

➤ Envisagez-vous un prolongement à ce projet ?

- Nous envisageons un prolongement à ce projet. Malheureusement plusieurs facteurs nous inquiètent.
- L'équipe pédagogique s'essouffle : ce sont les mêmes professeurs qui ont la charge des deux 6^{ème} et de la 5^{ème} DYS.
- Ce dispositif ne peut fonctionner que si l'on arrive à :
 - pérenniser un emploi d'Aed pour le soutien.
 - obtenir des heures de décharge pour les professeurs qui s'impliquent dans le projet (pour la concertation, la préparation des cours sur PowerPoint, les photocopies des cours...) qui demandent beaucoup de temps et d'investissement.
- Photocopier tous les cours prend du temps et a un coût que le collège, seul, a du mal à prendre en compte. Le jour où l'on sera limité en photocopies, notre dispositif sombrera !

➤ Si oui sous quelle forme et avec quels objectifs ?

- Peut-on maintenir l'intitulé « Aide aux élèves dyslexiques et en grandes difficultés scolaires » alors que l'on a des élèves dysphasiques, dysgraphiques, dyspraxiques, dysorthographiques... que nous prenons en charge depuis l'an dernier dans la limite de nos connaissances et de nos possibilités ?
- Les élèves que nous suivons depuis deux ans et qui terminent donc leur 5^{ème} devront intégrer une classe classique l'an prochain. Nous espérons leur avoir donné suffisamment de méthode et d'autonomie pour qu'ils puissent voler de leurs propres ailes avec l'aide, nous l'espérons ardemment sinon ils risquent de sombrer, de l'AED.
- Toutes les difficultés et toutes les inquiétudes recensées ci-dessus nous ont motivés à monter un dossier pour la création d'une UPI d'intégration pour les élèves DYS afin de pérenniser le poste d'AED et de permettre aux élèves et aux enseignants de travailler dans de meilleures conditions. Nous venons d'apprendre que cette UPI innovante ne verra pas le jour.
- Nous espérons qu'une classe spécifique à pédagogie adaptée pourra assurer la pérennité de ce dispositif.